



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Bonny David / Senti Julia

2022-CE-110

Quelle politique énergétique avons-nous besoin au regard de la crise en Ukraine ?

I. Question

La récente guerre en Ukraine nous rappelle notre dépendance des énergies fossiles de manière dramatique. Les prix de l'énergie augmentent et nous montrent à quel point ils sont sensibles aux événements mondiaux. Notre canton n'est pas non plus épargné par les effets de cette situation. La crise en Ukraine nous montre qu'il est urgent d'investir dans la transition climatique pour être moins dépendants de régimes autocrates.

Nous sommes conscients qu'avec la loi sur le climat en préparation, les mesures dans les domaines de l'agriculture et de la mobilité, le récent rapport sur l'énergie durable, les Climat Lunchs et le plan climat, beaucoup est déjà fait actuellement dans le canton de Fribourg en faveur du climat, de la durabilité et de l'approvisionnement en énergie, ce que nous saluons.

Pour mettre au point une stratégie claire par rapport à notre avenir énergétique, nous prions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Quels investissements ont été consentis au cours des dix dernières années dans le développement et la promotion des énergies renouvelables dans le canton ?
2. Quels investissements sont prévus pour les dix prochaines années ?
3. Quels investissements les entreprises d'approvisionnement en énergie du canton ont-elles réalisés au cours des dix dernières années en matière d'énergies renouvelables, combien à l'étranger et combien dans d'autres cantons ? Qu'est-ce qui est planifié en Suisse et à l'étranger pour les prochaines années ?
4. Comment les investissements prévus se répartissent-ils entre la production hydroélectrique, éolienne, solaire et d'autres domaines de l'approvisionnement énergétique ?
5. Compte tenu de la situation actuelle et du débat sur la sécurité d'approvisionnement, est-il prévu de mettre l'accent davantage sur le développement en Suisse respectivement est-il prévu d'adapter la stratégie actuelle ?
6. Combien de bâtiments dans le canton sont encore chauffés à l'énergie fossile et combien avec des chauffages à résistance électrique ? Quels programmes le canton envisage-t-il pour le remplacement des chauffages et comment accélérer le processus ?

23 mars 2022

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat tient à rappeler qu'il n'a pas attendu la crise ukrainienne pour agir en faveur de la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables et, de manière plus générale, en faveur de notre climat. La politique énergétique qu'il met en œuvre depuis de nombreuses années, laquelle est compatible avec la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, ainsi que la politique climatique dont les instruments de concrétisation en phase de consolidation, le démontrent clairement.

A titre d'exemple, durant les années 2020 et 2021 et lors d'assainissement d'installations de chauffage, plus de 97 % des installations utilisant initialement des énergies fossiles ont été remplacées par des installations utilisant des énergies renouvelables. On doit cette situation favorable notamment à l'évolution du cadre légale et à l'effet des mesures d'encouragement, en particulier par le biais du Programme Bâtiments. De nombreuses autres mesures ont également été mises en place dans pratiquement tous les domaines touchés par les questions énergétiques et climatiques. Par ailleurs, le Conseil d'Etat rappelle que la loi cantonale sur le climat est encore en projet et sera prochainement débattue au Grand Conseil.

C'est dans ce contexte que le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions posées.

1. Quels investissements ont été consentis au cours des dix dernières années dans le développement et la promotion des énergies renouvelables dans le canton ?

De 2011 à 2021, l'Etat de Fribourg a engagé 128 millions de francs pour le Programme Bâtiments, y compris la part des contributions globales de la Confédération, lequel permet d'encourager la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables et l'assainissement de l'enveloppe thermique des bâtiments. A ce montant, il faut également encore ajouter quelques 3 millions de francs pour la formation continue dans le domaine de l'énergie et plus de 3 millions de francs pour l'information et la sensibilisation.

S'agissant des mesures en lien avec le Plan Climat cantonal, dont les premières actions ont débuté en 2021, un montant de 137 400 francs a été dépensé pour favoriser la production d'énergies renouvelables, notamment par le soutien et la valorisation des installations de biogaz, le soutien à la récupération de chaleur pour les séchoirs en grange et l'élaboration d'un outil d'optimisation à destination des stations d'épuration.

2. Quels investissements sont prévus pour les dix prochaines années ?

Le Conseil d'Etat s'est fixé des objectifs de politique énergétique jusqu'à l'horizon 2030 et il s'associe à la concrétisation des objectifs de politique énergétique fédérale. Il entend dès lors poursuivre les mesures du Programme Bâtiments jusqu'en 2030, comme le prévoit également le projet de la loi fédérale sur le CO₂ qui règle notamment la question des contributions globales allouées aux cantons dans ce contexte. Au-delà, l'évolution dépendra du résultat des mesures réalisées et encore à réaliser. Toutefois, il n'est à ce jour pas possible d'évaluer les besoins à mettre en œuvre d'ici 2030.

En 2022, l'Etat engage près de 23 millions de francs pour l'ensemble des mesures énergétiques décrites dans la réponse précédente, y compris la part des contributions globales de la Confédération. Dès lors, si cet engagement devait se poursuivre jusqu'en 2030, un montant d'environ 200 millions de francs devrait être engagé durant cette période. Ces réflexions

stratégiques ont notamment été menées par le Conseil d'Etat dans le cadre de l'élaboration de son Programme de législature.

En complément et dans le cadre du Plan Climat cantonal 2021-2026, un investissement de 1 532 600 francs est prévu pour la recherche, l'expansion et la promotion des énergies renouvelables, notamment dans les domaines de l'énergie hydraulique, du photovoltaïque, du biogaz, du biocarburant et de l'hydrogène. Par la suite, il ne fait aucun doute que des mesures en faveur des énergies renouvelables seront également intégrées à la seconde génération du Plan Climat (2026-2031). Aucun montant n'a cependant encore été esquissé.

3. *Quels investissements les entreprises d'approvisionnement en énergie du canton ont-elles réalisés au cours des dix dernières années en matière d'énergies renouvelables, combien à l'étranger et combien dans d'autres cantons ? Qu'est-ce qui est planifié en Suisse et à l'étranger pour les prochaines années ?*

Tenant compte des informations obtenues de la part des entreprises d'approvisionnement d'électricité du canton (Groupe E, Gruyère Energie et IB-Murten), une synthèse des données peut être faite uniquement sur les 4 dernières années :

- > Les investissements réalisés en matière d'énergies renouvelables se montent à environ 200 millions de francs, dont 76 % ont été réalisés dans le canton, 24 % dans d'autres cantons et 0 % à l'étranger.
- > Jusqu'en 2030, ces entreprises comptent investir environ 750 millions de francs dans le développement des énergies renouvelables, dont près de 70 % dans le canton, 30 % dans d'autres cantons et 0 % à l'étranger.

4. *Comment les investissements se répartissent-ils entre la production hydroélectrique, éolienne, solaire et d'autres domaines de l'approvisionnement énergétique ?*

Les investissements consentis depuis 2018 par les entreprises mentionnées sous point 3 se répartissent essentiellement comme suit :

- > Chauffages à distance (>70 % sources énergies renouvelables, notamment du bois local) : 68 %
- > Hydro-électricité : 24 %
- > Solaire photovoltaïque : 6 %
- > Autres (biogaz, géothermie profonde, éolien) : 2 %

5. *Compte tenu de la situation actuelle et du débat sur la sécurité de l'approvisionnement, est-il prévu de mettre l'accent davantage sur le développement en Suisse respectivement est-il prévu d'adapter la stratégie actuelle ?*

Au sens de l'art.7 de la loi fédérale sur l'énergie (LEne ; RS 730.0), la compétence de l'approvisionnement énergétique du pays relève de la branche énergétique. Il revient ensuite à la Confédération et aux cantons de créer les conditions générales nécessaires pour que cette branche puisse assurer l'approvisionnement énergétique de manière optimale dans l'intérêt général.

Par ailleurs, la stratégie énergétique de la Confédération vise la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables essentiellement indigènes. La réalisation de nouvelles capacités de production d'électricité destinées à compenser l'arrêt progressif des centrales nucléaires suisses et

l'augmentation de la consommation d'électricité est également prévue en Suisse. Néanmoins, dans une phase de transition et dans une moindre mesure pour les années à venir, une part d'importation d'électricité de pays voisins devra probablement être envisagée. Dans ce contexte, la guerre en Ukraine ne remet pas fondamentalement en question les objectifs de politique énergétique, mais va certainement accélérer le processus engagé.

S'agissant spécifiquement des entreprises d'approvisionnement en énergie du canton, celles-ci œuvrent depuis de nombreuses années à la concrétisation de la stratégie énergétique de la Confédération et du canton, et le développement des moyens de production d'une énergie renouvelable et indigène est au cœur de cette stratégie. Et il en sera vraisemblablement de même, à tout le moins, au cours des dix prochaines années.

Comme cela l'a aussi été relevé par la Confédération, la mise en œuvre de cet objectif stratégique, et en particulier la réalisation d'ouvrages d'importance permettant de l'atteindre, est toutefois complexifié par des procédures qui en retardent la concrétisation. Les investissements qui ont pu être réalisés jusqu'à ce jour sont en grande partie le reflet des autorisations qui ont pu être obtenues, partant que bon nombre de projets planifiés par la branche énergétique n'ont pas encore pu voir le jour dans notre pays.

Finalement, il est important de préciser que les pays qui nous entourent et nous approvisionnent en énergie durant la période d'hiver font face aux mêmes besoins et problèmes que la Suisse en matière d'approvisionnement énergétique, voire pire. A titre d'exemple, l'Allemagne est très dépendante des importations de gaz et de pétrole provenant de la Russie et va relancer temporairement certaines centrales à charbon qui avaient été débranchées pour produire son électricité. De plus, pour satisfaire ses besoins d'électricité en hiver, le Gouvernement allemand envisage notamment de quadrupler le nombre d'installations éoliennes sur son territoire, et de mettre en place des procédures accélérées pour leur réalisation. De son côté, la France a dû mettre à l'arrêt une partie non négligeable de son parc nucléaire en raison de problèmes techniques et cherche des solutions pour augmenter sa capacité de production, au moyen des énergies renouvelables mais aussi de manière transitoire avec le charbon. De ce fait, elle ne dispose pratiquement plus de capacités d'exportation de courant, en particulier durant les périodes qui intéressent la Suisse, à savoir durant le semestre d'hiver.

En conclusion, considérant ce qui précède, le Conseil d'Etat estime qu'un coup d'accélérateur à la stratégie énergétique de la Suisse est nécessaire. Toutefois, pour ce qui concerne l'urgence d'assurer notre approvisionnement en énergie et de faire évoluer la vitesse de mise en œuvre de la stratégie énergétique, il revient à la Confédération de dicter la mesure de concert avec la branche énergétique et les cantons – et en concertation avec les associations environnementales.

6. Combien de bâtiments dans le canton sont encore chauffés à l'énergie fossile et combien avec des chauffages à résistance électrique ? Quels programmes le canton envisage-t-il pour le remplacement du chauffage et comment accélérer le processus ?

A fin 2020, le canton comptait encore 26 450 chaudières à mazout en fonction, 5100 chaudières à gaz et environ 8000 chauffages électriques (voir rapport stratégie énergétique 2015-2020, www.fr.ch/sde).

Partant qu'une installation de chauffage a une durée de vie estimée de 20 ans et que la grande majorité des installations à énergies fossiles sont en exploitation depuis plus de 10 ans, il est fort probable qu'au rythme actuel des assainissements des installations de chauffage la quasi-totalité d'entre-elles seront remplacées par des énergies renouvelables d'ici une dizaine d'années, soit avant 2035. En outre, pour soutenir les propriétaires à ce changement, le Programme Bâtiments est tout à fait adapté.

De plus, la situation géopolitique actuelle, ainsi que les envolées des prix des énergies fossiles, vont probablement aussi pousser les propriétaires à remplacer plus rapidement leur système de chauffage à énergie fossile. Toutefois, à ce jour, le marché peine à satisfaire la demande et les prévisions à court terme ne vont malheureusement pas vers une amélioration. La pénurie de main d'œuvre qualifiée et les retards de fourniture de matériel à l'échelle mondiale, en sont les principales causes.

Pour ce qui est de la main d'œuvre qualifiée, des réflexions commencent à être initiées en Suisse et dans le canton pour former des personnes en suffisance, mais cela va prendre du temps. Le Grand Conseil a d'ailleurs accepté récemment un postulat sur la reconversion professionnelle afin de pouvoir mieux accompagner la transition énergétique.

23 août 2022